

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 7 NOVEMBRE 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;

Madame Nicole Lussier, conseillère, a informé la directrice générale de son absence.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2023-11-228

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

2023-11-229

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023–

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

2023-11-230

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<b><u>Fournisseurs</u></b>	<b><u># Factures</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
- Aquatech	78597	exploitation des eaux usées	2,472.42\$
- Eurofins Environex	921786	analyse d'eau	196.61\$
- Diana Lussier Pelletier	328649	entretien d'octobre	1,724.63\$
- Anachem Ltée	11083	nett./vidange toilette en béton sept.	194.40\$
- Anachem Ltée	11364	nett./vidange toilette en béton oct.	48.60\$
- Lavery	1627259	honoraires professionnels	140.27\$
- Alarme SPP	47220	frais surveill. annuel édifice	220.75\$
- Alarme SPP	47223	frais surv. annuel puit stat. pomp. 985	393.21\$
- Alarme SPP	47221	frais surv. Ann. puit stat. pomp. Stat.#1	282.84\$

- Alarme SPP	47222	frais surv. Ann. puit stat. pomp. Stat.#2	282.84\$
- Jean-Rémi Surprenant	3162	3° coupe fauchage abords de route	1,713.13\$
- André Paris Inc.	F4265	débroussaillage	3,920.65\$
<b>TOTAL :</b>			<b>11,590.35 \$</b>

2023-11-231

Acceptation des comptes à payer en novembre 2023 (document 1-A)-

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 7 novembre 2023 au montant de 46,126.25\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois d'octobre 2023 au montant de 46,126.25\$ à être payés en novembre 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-11-232

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 876.95\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Zoom	renouvellement licence	229.95\$
- Oscar Mécanique Inc.	batterie véhicule	294.77\$
- Walmart	bulbes fleurs et bonbons	273.65\$
- Centre de Jardinage St-Jean	bulbes fleurs	68.30\$
- IGA	crème à café et biscuits	10.28\$

2023-11-233

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –

*La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière

2023-11-234

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses avec l'exercice financier précédent –

*La directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 31 octobre 2023, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023.

2023-11-235

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier courant avec le budget en cours –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier 2023 avec le budget en cours.

2023-11-236

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Pierre Chamberland, maire  
Monsieur Gaétan Fortin, conseiller  
Madame Nicole Lussier, conseillère  
Madame Michelle Richer, conseillère  
Monsieur Paolo Girard, conseiller  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2023-11-237

Avis de motion règlement relatif à l'abrogation des règlements –

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'abrogation de certains règlements.

2023-11-238

Présentation et dépôt du projet de règlement relatif à l'abrogation des règlements –

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, présente le règlement 520 visant l'abrogation de 14 règlements.

Ces règlements sont devenus désuets, non applicables et non pertinents.

Ce règlement sera adopté à une séance ultérieure.

2023-11-239

Cour Municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu : Nomination d'un procureur –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Me Pascal Dupuis de la firme Lemieux, Marchand et Hamelin, avocats, pour représenter la Municipalité de Saint-Valentin dans les dossiers soumis à la Cour Municipale Commune de Saint-Jean-sur-Richelieu au tarif horaire de 250.00\$.

2023-11-240

Avis de motion règlement de taxation 2024 –

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2024.

2023-11-241

Avis motion règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2024 –

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition de la taxe pour l'entretien du réseau d'égout pour l'année 2024.

2023-11-242

Ballet du Haut-Richelieu : Parrainage publicitaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la demande de parrainage publicitaire du Ballet du Haut-Richelieu.

2023-11-243

Guignolée 2023 et paniers de Noël –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les demandes de la responsable du comité d'Aide à la famille soit :

- De transmettre l'information à la population via un communiqué ainsi que la publication dans le journal Coup d'œil ;
- D'autoriser une collecte de fonds en argent seulement ;
- D'offrir les bureaux municipaux comme point de dépôt des dons ;
- De donner une contribution à la Guignolée de 475.00\$, représentant 1.00\$ par habitant.

2023-11-244

Entérinement mandat à la firme MACTRAP pour trappage de castors –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'entériner le mandat donné à la firme MACTRAP pour le trappage des castors dans le cours d'eau Grand Ruisseau, car il présentait une réelle menace à la sécurité des biens et d'autoriser le paiement de la facture au coût de 977.29\$ incluant les taxes.

Que le démantèlement des barrages sera effectué par la firme Transport Alain Grégoire.

2023-11-245

La Grande Semaine des tout-petits –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la 8<sup>ième</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits du 20 novembre prochain.

2023-11-246

Programme d'emplois d'été Canada 2024 –

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a comme objectif d'embaucher des étudiants pendant l'été 2024 en vue de leur faciliter un premier emploi et de les aider en vue de leur intégration future sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité :

**QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin autorise la directrice générale à présenter une demande à Emplois d'été Canada pour un (1) préposé aux travaux d'été ;**

QUE la greffière-trésorière, Madame Brigitte Garceau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de remboursement et tout autre document relatif au programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin certifie que l'emploi proposé favorise la création d'emploi additionnel et correspond à des priorités locales;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte la responsabilité de se conformer aux exigences de ce programme et s'engage à fournir une expérience de qualité aux étudiants en vue de les aider à s'intégrer sur le marché du travail et à leur fournir une expérience liée à la carrière;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin déclare et garantie que :

- (a) L'employé ne provoque le déplacement d'aucun employé ou travailleur bénévole actuel, ni ne remplace un employé mis à pied, absent par suite d'un conflit collectif ou en congé;
- (b) L'emploi demandé est un emploi de 35 heures/semaine et d'une durée de huit (8) semaines consécutives pour le poste demandé;
- (c) L'emploi n'est pas un emploi pour lequel une autre contribution gouvernementale est reçue ou demandée;
- (d) L'emploi ne peut être offert sans l'aide financière du présent programme;
- (e) L'emploi sera exercé conformément à toutes les lois fédérales et provinciales en vigueur.

2023-11-247

Journal le Coup d'œil : Vœux des fêtes –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la publication des vœux des fêtes de la Municipalité de Saint-Valentin dans le journal Le Coup d'Oeil au coût de 278.00\$ plus les taxes applicables pour 1/8 de page.

2023-11-248

Renouvellement Service de Gestion des Équipements (SEG) : AddÉnergie pour les bornes de recharge –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture sous forme de contrat à la firme AddÉnergie pour le service de gestion des équipements des deux bornes électriques au montant de 1,237.42\$ incluant les taxes pour une période de 3 ans.

2023-11-249

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Légion, filiale 11 : Invitation au souper des vétérans et à la Cérémonie du Jour du souvenir ;
2. UPA : Nomination Madame Catherine Machado ;
3. Municipalité de St-Bernard-de-Lacolle : Demande de soutien financier pour la Fête de Noël.

2023-11-250

Adoption du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911 –

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Valentin adopte le Règlement N°523 modifiant le règlement N°367 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Valentin.

2023-11-251

Appui Mme Carole Mallette –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer le mémoire sur la carte électorale de la circonscription d'Huntingdon dans le cadre des consultations publiques de la Commission de la représentation électorale sur la révision de la carte électorale du Québec déposé par Madame Carole Mallette, députée d'Huntingdon.

2023-11-252

19 novembre Journée de sensibilisation au cancer de la prostate  
Noeudvembre –

ATTENDU QU' annuellement en moyenne 6400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie ;

ATTENDU QU' en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Valentin au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le Conseil municipal de Saint-Valentin déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

2023-11-253

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:24 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-250**

**Adoption du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Valentin adopte le Règlement N°523 modifiant le règlement N°367 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Valentin.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 9<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière



**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-252**

**19 novembre la Journée de sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre**

ATTENDU QU' annuellement en moyenne 6400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie 1 ;

ATTENDU QU' en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Valentin au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

Que le Conseil municipal de Saint-Valentin déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre »

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-236**

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Pierre Chamberland, maire  
Monsieur Gaétan Fortin, conseiller  
Madame Nicole Lussier, conseillère  
Madame Michelle Richer, conseillère  
Monsieur Paolo Girard, conseiller  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-237**

**Avis de motion règlement relatif à l'abrogation des règlements**

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'abrogation de certains règlements.

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-238**

**Présentation et dépôt du projet de règlement relatif à l'abrogation des règlements**

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, présente le règlement 520 visant l'abrogation de 14 règlements.

Ces règlements sont devenus désuets, non applicables et non pertinents.

Ce règlement sera adopté à une séance ultérieure.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-239**

**Cour Municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu : Nomination d'un procureur**

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Me Pascal Dupuis de la firme Lemieux, Marchand et Hamelin, avocats, pour représenter la Municipalité de Saint-Valentin dans les dossiers soumis à la Cour Municipale Commune de Saint-Jean-sur-Richelieu au tarif horaire de 250.00\$.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-240**

**Avis de motion règlement de taxation 2024**

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2024.

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 15<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-241**

**Avis motion règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2024**

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition de la taxe pour l'entretien du réseau d'égout pour l'année 2024.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-246**  
**Programme d'emplois d'été Canada 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a comme objectif d'embaucher des étudiants pendant l'été 2024 en vue de leur faciliter un premier emploi et de les aider en vue de leur intégration future sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin autorise la demande à Emplois d'été Canada d'un (1) préposé aux travaux d'été :

QUE la greffière-trésorière, Madame Brigitte Garceau soient autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de remboursement et tout autre document relatif au programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin certifie que l'emploi proposé favorise la création d'emplois additionnels et correspond à des priorités locales;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte la responsabilité de se conformer aux exigences de ce programme et s'engage à fournir une expérience de qualité aux étudiants en vue de les aider à s'intégrer sur le marché du travail et à leur fournir une expérience liée à la carrière;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin déclare et garantie que :

- (a) L'employé ne provoque le déplacement d'aucun employé ou travailleur bénévole actuel, ni ne remplace un employé mis à pied, absent par suite d'un conflit collectif ou en congé;
- (b) L'emploi demandé est un emploi de 35 heures/semaine et d'une durée de huit (8) semaines consécutives pour le poste demandé;
- (c) L'emploi n'est pas un emploi pour lequel une autre contribution gouvernementale est reçue ou demandée;
- (d) L'emploi ne peut être offert sans l'aide financière du présent programme;
- (e) L'emploi sera exercé conformément à toutes les lois fédérales et provinciales en vigueur.

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 9<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière



**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-243**  
**Guignolée 2023 et paniers de Noël**

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les demandes de la responsable du comité d'Aide à la famille soit :

- De transmettre l'information à la population via communiqué ainsi que la publication dans le journal Coup d'œil ;
- D'autoriser une collecte de fonds en argent seulement ;
- D'offrir les bureaux municipaux comme points de dépôt des dons ;
- De donner une contribution à la Guignolée de 475.00\$, représentant 1.00\$ par habitants.

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 9<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-244**

**Entérinement mandat à la firme MACTRAP pour trappage de castors**

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'entériner le mandat donné à la firme MACTRAP pour le trappage des castors dans le cours d'eau Grand Ruisseau, car il présentait une réelle menace à la sécurité des biens et d'autoriser le paiement de la facture au coût de 977.29\$ incluant les taxes.

Que le démantèlement des barrages sera effectué par la firme Transport Alain Grégoire.

**Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-248**

**Renouvellement Service de Gestion des Équipements (SEG) : AddÉnergie pour les bornes de recharge**

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture contrat à la firme AddÉnergie pour le service de gestion des équipements des deux bornes électriques au montant de 1,237.42\$ incluant les taxes pour une période de 3 ans.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 novembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

**Résolution 2023-11-251**  
**Appui Mme Carole Mallette**

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer le mémoire sur la carte électorale de la circonscription d'Huntingdon dans le cadre des consultations publiques de la Commission de la représentation électorale sur la révision de la carte électorale du Québec déposé par Madame Carole Mallette, députée d'Huntingdon.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 7<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière